

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Hecquet-Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoœur.

Date de convocation : 13 mars 2017

Date d'affichage : 25 mars 2017

Madame Dominique Lecoœur a été nommée secrétaire de séance.

**N°015/2017  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
COMMUNE DE CHUELLES**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N°016/2017  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE DE CHUELLES**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Roland VONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Stéphane HAMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		275 541.96	68 191.54		68 191.54	275 541.96
Opérations de l'exercice	738 628.52	833 971.23	129 107.01	131 279.94	867 735.53	965 251.17
<b>TOTAUX</b>	738 628.52	1 109 513.19	197 298.55	131 279.94	935 927.07	1 240 793.13
Résultats de clôture		370 884.67	66 018.61			304 866.06
Restes à réaliser			241 000.00	5 000.00	241 000.00	5 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	738 628.52	1 109 513.19	438 298.55	136 279.94	1 176 927.07	1 245 793.13
Résultats définitifs		370 884.67	302 018.61			68 866.06

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N°017/2017  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
COMMUNE DE CHUELLES - Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N°018/2017  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE DE CHUELLES  
Service Assainissement**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Roland VONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Stéphane HAMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		73 181.07		30 712.89		103 893.96
Opérations de l'exercice	33 014.57	49 996.31	13 702.40	11 070.08	46 716.97	61 066.39
<b>TOTAUX</b>	<b>33 014.57</b>	<b>123 177.38</b>	<b>13 702.40</b>	<b>41 782.97</b>	<b>46 716.97</b>	<b>164 960.35</b>
Résultats de clôture		90 162.81		28 080.57		118 243.38
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>33 014.57</b>	<b>123 177.38</b>	<b>13 702.40</b>	<b>41 782.97</b>	<b>46 716.97</b>	<b>164 960.35</b>
Résultats définitifs		90 162.81		28 080.57		118 243.38

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N°019/2017  
AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE DE CHUELLES**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Stéphane HAMON**  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2016**  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2016**  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-68 191.54 €		2 172.93 €	241 000.00 €	-236 000.00 €	-302 018.61 €
				5 000.00 €		
FONCT	352 233.50 €	76 691.54 €	95 342.71 €	Recettes		370 884.67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>370 884.67 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	302 018.61 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	68 866.06 €
Total affecté au c/ 1068 :	302 018.61 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

**N°020/2017**

**AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE DE CHUELLES - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Stéphane HAMON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2016**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2016**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	30 712.89 €		-2 632.32 €		0.00 €	28 080.57 €
				Recettes		
FONCT	73 181.07 €		16 981.74 €			90 162.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>90 162.81 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	90 162.81 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

**N°021/2017**

**BUDGET PRIMITIF 2017 – Commune de Chuelles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 845.402,06 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 603.401,66 €.

**N°022/2017**

**BUDGET PRIMITIF 2017 – Commune de Chuelles - Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 140.342,80 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 170.413,37 €.

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

**N°023/2017  
VOTE DES TAUX 2017**

Monsieur le Maire, avec la commission des finances, présente au Conseil Municipal une estimation du montant des bases imposables pour l'année 2017 et propose de conserver un taux identique à celui de 2016.

Le conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité, fixe les taux suivants :

<b>Taxe Habitation</b>	8.84%
<b>Foncier Bâti</b>	14.50%
<b>Foncier Non Bâti</b>	41.43%

**N°024/2017  
VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des subventions aux associations pour 2017 et vote les montants suivants :

F.C.V.O.	1 450.00 €
Association Gymnastique Volontaire	225.00 €
Tennis Club de Chuelles	315.00 €
Rencontre Gâtinaise	900.00 €
Amicale des Anciens Elèves	150.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900.00 €
U.N.C.A.F.N.	180.00 €
Les Giberniots	250.00 €
EPONA	135.00 €
<b>Total</b>	<b>4 505.00 €</b>

**N°025/2017  
SERVICE ASSAINISSEMENT - TARIFS 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le tarif du service assainissement 2016 comme suit :
  - Prix du m3 : 1,20 €
  - Taxe de modernisation du réseau par m3 : 0,30 €
  - Abonnement : 56,00 €

**N°026/2017  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet demandant aux communes gestionnaires des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré de sécuriser ces établissements.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 12.264,06 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de sécurisation des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré pour un montant de 12.264,06 € TTC
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	10.220,05	12.264,06	DSIL		8.176,04
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département		
Y			Autres		
			AUTOFINANCEMENT		4.088,02
Total	10.220,05	12.264,06	Total		12.264,06

- sollicite une subvention de 4.500 € au titre de la DSIL, soit 80% du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités.

**N°027/2017**

**SUBVENTION Association Solidarité Emploi Gâtinais**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Solidarité Emploi Gâtinais. Cette association agit contre la précarité et l'exclusion, en faveur de l'emploi que le plan local par la mise à disposition de personnes auprès des particuliers, des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) à l'Association Solidarité Emploi Gâtinais.

**N°028/2017**

**SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMOINE DES SAPEURS-POMPIERS 45**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association patrimoine des sapeurs-pompiers du Loiret. Cette association permet d'organiser la conservation des biens et leur présentation lors de différentes manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'Association patrimoine des sapeurs-pompiers du Loiret pour l'année 2017.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

**N°029/2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION CERCIL**

**(Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret)**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de subvention du CERCIL. Le montant souhaité est calculé sur la base de 0,10 €/habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention calculée sur la base de 0,10 €/habitant pour l'année 2017
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

**N°030/2017**

**DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE  
AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE  
DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 et portant création du syndicat mixte fermé pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 novembre 2016 demandant au préfet qu'il crée ladite structure et précisant que la commune entendait en faire partie,

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret en date du 21 février 2017 sollicitant des communes membres de ce syndicat qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Le maire expose au conseil municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le conseil municipal en son sein, au scrutin secret à la majorité absolue,

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire,

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après un vote émis à bulletins secrets et après un tour de scrutin à la majorité absolue,

Désigne :

- Monsieur Martial PINON délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Monsieur Stéphane HAMON délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Outre sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture du Loiret, la présente délibération sera par ailleurs adressée, pour information, à l'Association des Maires du Loiret.

**N°031/2017**

**Modification de la délibération n°035/2014  
INDEMNITES DE FONCTION – Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire selon l'importance démographique de la commune (soit 1.200 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014) au taux de 34,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

**N°032/2017**

**Modification de la délibération n°033/2014**

**INDEMNITES DE FONCTION - Adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu les arrêtés municipaux du 29 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire selon l'importance démographique de la commune (soit 1.200 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014) comme suit :
  - 1<sup>er</sup> Adjoint : 14,85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> Adjoint : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> Adjoint : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 4<sup>ème</sup> Adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**N°033/2017**

**MODIFICATION DE LA COMMISSION LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le souhait des membres de la commission loisirs, jeunesse et sports, relation avec les associations d'avoir un adjoint au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Mme Hamard Sylvie pour siéger à cette commission
- Celle-ci sera composée comme suit :
  - **Loisirs - Jeunesse et sports - Relation avec les Associations**
    - Martine Dieudonné De Carfort
    - Sylvie Hamard
    - Eric Gallois
    - Mélanie Rozeaux
    - Orane Blanchet
    - Brigitte Bertauche
    - Michel Chevallier.

**URBANISME**

Monsieur le Maire présente le Conseil Municipal les différents services instructeurs des décisions d'autorisation du sol sur le territoire de la 3CBO.

Une harmonisation des services serait souhaitée pour l'année 2018.

Des documents nous seront transmis par la Communauté de Communes pour dénoncer le contrat que nous avons actuellement avec l'Agglomération Montargoise et la sollicitation du service qui sera créé à la 3CBO.

**TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2017**

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les différents travaux et acquisitions inscrites au budget primitif 2017 :

- ✓ **Acquisitions :**
  - Véhicule utilitaire électrique
  - Logiciel d'externalisation des données
  - Matériel informatique
  - Divers petit matériel pour les services techniques
  - Panneau d'information lumineux (13 avis favorables - 2 avis défavorables)

**Séance du Conseil Municipal  
du 20 mars 2017**

✓ **Travaux :**

- Salle polyvalente
- Chemin piétonnier reliant le bourg au Moulin à Vent
- Travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées
- Entretien de la voirie communale
- Installation de visiophones et d'alarmes aux écoles
- Amélioration de la sécurité routière dans l'agglomération (voir éventuellement la pose de radars pédagogiques)
- Finition du columbarium et jardin du souvenir

**MANIFESTATIONS DIVERSES**

La commission loisirs rappelle les différentes manifestations prévues pour l'année 2007 :

- ✓ 09 avril : Troc aux plants
- ✓ 25 mai : marche gourmande en collaboration avec l'Association de Gymnastique Volontaire
  - Un parcours de 10 km
  - Un parcours de 17 kms
- ✓ 14 juillet :
  - après-midi jeux
  - Repas
  - Concert de 20 h à 22 h
  - Défilé à partir de 22 h
- ✓ 10 septembre : Fête de l'Automne
- ✓ 19 novembre : Repas des Aînés
  - Animation : l'Orchestre de Jacky Laurent

La commission loisirs se réunira le mardi 25 avril 2017 à 20 h 30.

**TOUR DE TABLE**

**Marie-Claude GARREAU**

- Donne le compte rendu de la visite de M. Ravard (diffusion auprès de tous les conseillers)
- Voir pour la pose de jardinières Rue de Douchy
- Réinstallation d'une table de pique-nique vers le terrain de boules
- Installation d'un panneau rappelant aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines.

**Dominique LECOEUR**

- Signale la dégradation du chemin des Comtois (accotements et voirie).

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 24 avril 2017 à 20 h 30.